

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D941 et D171E4  
au territoire de la commune de VAUDRICOURT  
TRAVAUX  
Pose d'éléments de dispositif de retenue  
Section hors agglomération  
du 25 mars 2024 au 30 mars 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande en date du 12/03/2024, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT de l'Artois, fait connaître le déroulement des travaux de Pose d'éléments de dispositif de retenue , a compter du 25 mars 2024,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Pose d'éléments de dispositif de retenue , va nécessiter une interruption de la circulation sur les routes départementales D941 du PR 142+561 au PR 142+578 et D171E4 du PR 33+994 au PR 33+1015, hors agglomération, du 25 mars 2024 au 30 mars 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Madame et Messieurs les Maires des communes de BETHUNE, FOUQUIERES-LES-BETHUNE et VAUDRICOURT,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE,

**..... ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur les routes départementales D941 du PR 142+561 au PR 142+578 et D171E4 du PR 33+994 au PR 33+1015, hors agglomération, sur le territoire de la commune de VAUDRICOURT, du 25 mars 2024 au 30 mars 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : "RD 941, RD 943 et RD 171e4" par les communes de "VAUDRICOURT, FOUQUIERES-LES-BETHUNE et BETHUNE",

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

**Pour le Président du Conseil départemental,**

Le 21 mars 2024

A blue ink electronic signature, appearing to be a stylized cursive 'G' followed by several loops and a horizontal line at the bottom.

Signé électroniquement par  
Gerard FREVILLE  
ORDONNATEUR

# Déviation RD941 via RD 171E4

Rédigez une description pour votre carte.

## Légende

6

- ALDI Vaudricourt
- Complexe Sportif Georges Carpentier
- Église évangélique Nouvelle Saison
- Élément 1
- Élément 2
- Élément 3
- Hôtel Restaurant Campanile Béthune
- Sans titre - Polygone
- Sans titre - Trajet
- Sans titre - Trajet

